

qu'en faisant le commerce des produits que nous pouvons exporter que nous honorerons nos engagements internationaux.

A mon avis, c'est très important. Nous devons à cette fin réaliser les programmes de l'ARDA. L'amélioration des exploitations agricoles, la construction d'habitations et le réaménagement des régions délabrées de notre pays, la construction d'écoles, d'hôpitaux, de ports, de routes et que sais-je encore, pourraient être financés si nous employions notre actif et notre crédit en utilisant la Banque du Canada comme il convient.

• (9.40 p.m.)

On a beaucoup parlé ici aujourd'hui de bien-être. Il est essentiel de satisfaire à nos besoins en matière de bien-être, mais, pour le moment, les questions du bien-être nous submergent. A mon sens, il y aurait lieu de réfléchir longuement à cette importante question et à nos obligations dans ce domaine afin de nous assurer de pouvoir convenablement acquitter les frais que ces programmes de bien-être comporteront. Il est facile de dire que nous en avons les moyens, c'est vrai. Aussi longtemps que nos hôpitaux formeront des jeunes qui fourniront les services nécessaires dans le domaine de la santé, nous pouvons nous le permettre. Mais comment y parviendrons-nous? Par quels moyens?

Il faut donc, monsieur l'Orateur, établir des priorités. En tant que père de famille, je sais que ma première responsabilité à l'égard de mes enfants est dans le domaine de l'éducation. Ensuite, il faut s'assurer que nos enfants recevront les soins voulus s'ils tombent malades. Ensuite, il faut verser des pensions à ceux qui sont incapables de travailler et à ceux qui ont passé l'âge de gagner leur vie.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je dois interrompre l'honorable député, à moins que la Chambre ne lui permette à l'unanimité de dépasser le temps qui lui est alloué.

Des voix: D'accord!

M. Thompson: Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Je vous sais gré de cette autorisation.

Le gouvernement a eu raison de s'engager à consulter les provinces, car c'est aux provinces qu'il incombe d'établir un régime de services de santé. C'est à elles qu'il appartient de déterminer les besoins prioritaires en matière de bien-être.

Le Conseil économique du Canada a dit bien des choses à ce sujet dans son premier rapport. A son instar, j'estime que nous devons combler les lacunes actuelles avant de nous lancer dans d'autres domaines. A ce

sujet, nous nous devons d'établir tout d'abord un ordre de priorité en ce qui a trait aux secteurs relevant de notre compétence. Puis, nous devrions nous pencher sur les problèmes complexes que représentent la détermination du coût, l'établissement des priorités et les soins à prodiguer à ceux qui sont entièrement exclus du régime de pensions du Canada. A cette fin, les deux paliers de gouvernement doivent collaborer constamment avec l'espoir de trouver une solution exacte.

On a beaucoup parlé d'un amendement visant le rapatriement de la constitution. Certes, la constitution doit être rapatriée, mais il ne faudrait pas oublier que la Confédération a été créée grâce à l'union d'un groupe de provinces. Aussi, personne ne saurait mieux que les gouvernements provinciaux proposer une formule de modification ou établir les changements qu'il y a lieu d'apporter à la constitution. Empêcher les provinces de jouer le moindre rôle dans cette décision, c'est se buter contre un mur, car on ne saurait faire accepter une idée de ce genre. Les dix premiers ministres et procureurs généraux des provinces, qui ont cherché, des mois durant, le plus grand commun dénominateur qui soit en matière d'entente, en ce qui concerne la formule modificatrice de la constitution, ne se sont sûrement pas tous trompés. Bien que nous représentions ici à la Chambre les points de vue nationaux et que nous nous rendions compte de la nécessité d'un gouvernement national puissant, nous devons comprendre qu'à moins de nous entendre avec les provinces, nous ne pourrions jamais rapatrier notre constitution, encore moins effectuer les changements nécessaires ou rédiger une nouvelle constitution.

Troisièmement, en ce qui concerne l'ordre prioritaire, j'estime qu'il faut songer à intégrer nos programmes de pensions privés dans le régime de pensions du Canada. Nous devons également assurer la transférabilité des programmes privés en vigueur actuellement. Il ne s'agit pas seulement de miser sur un an ou deux, ni même sur cinq ans; nous devons prévoir tout cela en songeant aux générations à venir et aller de l'avant graduellement, en vue d'atteindre les objectifs que nous estimons justes. Autrement, nous allons continuer à parler de ces objectifs, mais sans tenter de les réaliser. C'est comme essayer de sauter d'un seul bond sur un mur élevé; c'est impossible. En y appuyant une échelle, on y réussit en gravissant un échelon à la fois.

J'estime que le programme du gouvernement, énoncé dans le discours du trône, comporte de graves lacunes. A notre époque, on essaie de s'attirer la sympathie des peuples. L'aide que nous accordons à d'autres régions